Envoyé en préfecture le 21/04/2023
Reçu en préfecture le 21/04/2023
Publié le
ID : 062-200069482-20230413-D47_2023-DE

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 13 avril 2023

L'an 2023 et le 13 avril à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 6 avril 2023.

Date de la convocation : 6 avril 2023
Date d'affichage : 6 avril 2023
Délibération N° 13-04-2023 / N°47
Etaient présents les membres en exercice : 79

Messieurs Jean-Marie Dufay, Patrick Roblot, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, André Michel, Hubert Morreel, Jean-Marc Cuvillier, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Hugues Legoux, Eric Poulain, Arnaud Ricq, Sébastien Henquenet, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hémery, Michel Accart, Dominique Verdel, Yannick Barlet, Alain Traisnel, René Pruvost, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Stéphane Gomès, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Alexandre Decry, Eric Caron, Jean-François Varoqui, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Martine Gérard, Sylviane Evain, Murielle Roussel, Nadine Vendeville, Magalie Jonard, Françoise Simon, Denise Tetelin, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 8
Membres ayant donné procuration : 16
Membres votants : 103

Absents : Fabienne Kwiatkowski, Yves Petit, Christian Delambre, Raymond Wacheux, Jean Bridel, Richard Skowron, Jean-Claude Jacquemelle, Magali Urbanac, Xavier Normand,

Absents suppléés : Pascal Mestant suppléé par Laurent Bridoux, Béatrice Dausse suppléée par André Horon, Michel Petit supplée par Christian Diruit, Pierre Cuvillier supplée par Yves Delattre, Vincent Lacroix supplée par Pascal Glavieux, Sidonie Duriez suppléée par Jean-Charles Painblan, Freddy Balavoine suppléé par Claudine Victor, Jean-Louis Lebas supplée par Joël Bray.
Absents excusés : Julien Bellengier, Jean-François Haultcoeur, Denis Caillierez

Absents ayant donné procuration : Pascal Coin ayant donné procuration à Patrick Roblot, Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Lionel Cayet ayant donné procuration à Alain Traisnel, Patrick Nepveu ayant donné procuration à Dominique Verdel, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Hugues Legoux, Etienne Duchateau ayant donné procuration à Geneviève Meurice, Jean-Michel Delannoy ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Jean-Michel Schulz ayant donné procuration à Yannick Barlet, Marie Bernard ayant donné procuration à Murielle Roussel, Edouard Hautecoeur ayant donné procuration à Sylviane Evain, Rolands Descamps ayant donné procuration à Eric Caron, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Henri Cuvillier ayant donné procuration à Serge Leu, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Envoyé en préfecture le 21/04/2023
Reçu en préfecture le 21/04/2023
Publié le
ID : 062-200069482-20230413-D47_2023-DE

Secrétaire de séance : Monique Debeaumont

Titre de la délibération : Acquisition de terrains sur la Zone d'Activités de Haute-Avesnes

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°76 du 19 Mai 2022, le Conseil Communautaire a validé l'acquisition des terrains sur la commune de Haute-Avesnes pour permettre la création d'une Zones d'Activités d'une surface d'environ 4ha52a85ca et comprenant les terrains suivants :

ZI 18 lieu dit « La couture de Haute Avesnes » sur la commune d'Acq acquis auprès de l'Association foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier Intercommunale par délibération communautaire en date du 22 février 2021 et par acte notarié en date du 25 février 2022
ZI 17 lieu dit « La couture de Haute Avesnes » sur la commune d'Acq dans laquelle une emprise d'environ 981m²(sous réserve d'arpentage) propriété des consorts Cuvellier serait nécessaire
ZH 18 lieu dit « le Fond de Haute-Avesnes » sur la commune de Haute Avesnes d'une surface totale de 3ha60a32ca dans laquelle une emprise d'environ 62a(sous réserve d'arpentage) propriété des consorts Cuvellier serait nécessaire
ZH 21lieu dit « le Fond de Haute-Avesnes » sur la commune de Haute Avesnes d'une surface totale de 97a57ca dans laquelle une emprise d'environ 22a03 (sous réserve d'arpentage) propriété des consorts Betourné serait nécessaire
ZH 22 lieu dit « le Fond de Haute-Avesnes » sur la commune de Haute Avesnes d'une surface totale de 98a82ca dans laquelle une emprise d'environ 22a20ca (sous réserve d'arpentage) propriété des consorts Betourné serait nécessaire
ZH 23 lieu dit « le Fond de Haute-Avesnes » sur la commune de Haute Avesnes d'une surface totale de 44a33ca dans laquelle une emprise d'environ 9a96ca (sous réserve d'arpentage) propriété des consorts Deleplanque serait nécessaire
ZH24 lieu dit « le Fond de Haute-Avesnes » sur la commune de Haute Avesnes d'une surface totale de 64a48ca dans laquelle une emprise d'environ 14a40ca (sous réserve d'arpentage) propriété des consorts Tetard serait nécessaire
ZH 25 lieu dit « le Fond de Haute-Avesnes » sur la commune de Haute Avesnes d'une surface totale de 1ha94a31ca dans laquelle une emprise d'environ 43a80ca (sous réserve d'arpentage) propriété des consorts Malderet serait nécessaire
ZH 26 lieu dit « le Fond de Haute-Avesnes » sur la commune de Haute Avesnes d'une surface totale de 1ha06a90ca dans laquelle une emprise d'environ 24a30ca (sous réserve d'arpentage) propriété des consorts Dachez serait nécessaire
ZH 27 lieu dit « le Fond de Haute-Avesnes » sur la commune de Haute Avesnes d'une surface totale de 64a93ca dans laquelle une emprise d'environ 14a80ca (sous réserve d'arpentage) propriété des consorts Heunet serait nécessaire
ZH 28 lieu dit « le Fond de Haute-Avesnes » sur la commune de Haute Avesnes d'une surface totale de 3ha21a46ca dans laquelle une emprise d'environ 1ha6a (sous réserve d'arpentage) propriété des consorts Heunet serait nécessaire
ZH 37 lieu dit « le Fond de Haute-Avesnes »sur la commune de Haute Avesnes d'une surface totale de 1ha95a65ca dans laquelle une emprise d'environ 1ha23a55ca (sous réserve d'arpentage) propriété des consorts Francois

l'ensemble de ce parcellaire est exploité par Monsieur Bétourné et les parcelles ZH 18 sur Haute Avesnes et ZI17 sur Acq par Monsieur Cuvelier

Des contacts ont été pris avec les propriétaires et les exploitants des parcelles mentionnées ci-dessus et chacun a donné son accord sur la cession des terrains au bénéfice de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

Suite aux discussions engagées avec les propriétaires et les exploitants, les négociations aboutissent à fixer le prix d'acquisition des terrains au prix de 8€/m² pour les propriétaires et 3€/m² pour les exploitants conformément à la délibération n° 76 du 19 Mai 2022)

Envoyé en préfecture le 21/04/2023
Reçu en préfecture le 21/04/2023
Publié le
ID : 062-200069482-20230413-D47_2023-DE

Le parcellaire nécessaire à l'élargissement du chemin d'accès à la zone d'activités cadastré ZIn°17 propriété de Monsieur Cuvellier a été négocié au prix de 32,41€/m² soit 31 800€.

Soit un montant total d'acquisition de 519 144€.

Suite à l'avis favorable du Bureau du 5 avril 2023, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'accepter l'achat de l'ensemble du parcellaire mentionné ci-dessus
- d'accepter le versement de l'indemnité d'éviction aux exploitants en place
- d'autoriser le Vice-Président à signer les actes d'achat correspondants, conformément à l'arrêté de délégation de fonction correspondant

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 21 /04/2023 et publication ou notificatio du 21/04/2023